

ARRÊTÉ
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DES VOSGES,

Relatif au Don fait par M. Falatieu, *Chef de Légion du District de Darney, de deux pièces de Canons montés sur leurs affuts.*

Séance du 17 Juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté Françoise.

Le vice-président a donné lecture d'une lettre datée du 16, adressée au directoire par Joseph Falatieu, propriétaire de la manufacture de Bains, et chef de légion des gardes nationales du district de Darney, qui offre au département deux canons du calibre de six, complettement montés, et

prie le directoire d'agréer l'hommage qu'il en fait à son pays.

Sur quoi le DIRECTOIRE déclare, au nom du département, après avoir entendu le *PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC*, accepter avec reconnoissance ces deux pièces d'artillerie, et arrête que la lettre qui les annonce, sera consignée dans ses registres; qu'il y sera fait mention de ce trait de patriotisme, et qu'expédition du présent arrêté sera adressée à Joseph FALATIEU.

Et comme il est intéressant de faire connoître tous les citoyens qui payent le tribut de leur dévouement au salut de la patrie, le présent arrêté sera rendu public par la voie de l'impression.

Délibéré par MM. QUINOT, vice-président; RAPIN DEGUERRE, HUGO, DUBOIS, BENOIST et HAMART.

Signés, POULLAIN-GRANDPREY, procureur-général-syndic; F. RAPIN, Antoine DEGUERRE, HUGO, DUBOIS BENOIST, HAMART, QUINOT, vice-président et DENIS, secrétaire-général.

PAR LE DIRECTOIRE,
signé DENIS, secrétaire-général.

Certifié conforme à l'exemplaire attesté par le Directoire du Département.

Fait au Directoire du District de
le 179

A ÉPINAL,
Chez *HÆNER*, Imprimeur du Département des Vosges.